

La Fédération suisse du service civil CIVIVA - papier de position

CIVIVA voudrait continuer à développer le service civil. CIVIVA est la seule organisation suisse à représenter tant les intérêts des civilistes que ceux des établissements d'affectation. Une représentation forte des intérêts est aujourd'hui plus importante que jamais et cela restera ainsi dans le futur. Le service civil en remplacement du service militaire doit être protégé et continuer à être développé. Pour ce faire, CIVIVA invite la politique et le public à une discussion objective sur le service civil. CIVIVA est indépendante de la politique partisane et des autorités et peut compter sur le soutien d'une large palette de partis et d'organisations. CIVIVA compte plus de 100 membres collectifs et près de 1000 membres individuels de toutes les régions du pays. De plus, CIVIVA est un partenaire pour la politique, les médias et l'administration.

C'est pourquoi la Suisse a besoin d'un service civil fort

Le service civil renforce la société. Il contribue à la cohésion de la Suisse en renforçant la compréhension entre les générations (p. ex. affectations dans les EMS), la compréhension des conflits sociaux ou des personnes marginalisées (p. ex. affectations auprès de toxicomanes, de prisonniers ou de demandeurs d'asile), en renforçant aussi la relation entre les villes et les campagnes (p. ex. affectations dans l'agriculture) ou entre les différentes régions linguistiques (affectations dans d'autres régions du pays). Le service civil contribue aussi à l'intégration des jeunes astreints au service. Ceux-ci acquièrent grâce au service civil d'importantes connaissances sociales et organisationnelles (planification indépendante des affectations, postulation à un emploi, compréhension de la faiblesse sociale ou de l'environnement) qui leurs seront nécessaires aussi bien dans leur vie quotidienne que dans le monde du travail. Les personnes astreintes apprennent à prendre des responsabilités pour la société.

Le service civil est sensé. Pour beaucoup des personnes astreintes et avant tout pour une large partie de la population, le service civil représente un engagement sensé. Cela se manifeste entre autres par le fait que, malgré divers obstacles (en particulier une durée plus longue) toujours plus de personnes astreintes au service sont prêtes à accomplir un service pour la collectivité sous la forme d'un service civil.

Le service civil contribue à la sécurité nationale. L'engagement de civilistes dans la protection de l'environnement ou dans les institutions de la sécurité sociale participe à un renforcement de la société et de la nature et apporte par conséquent plus de sécurité pour toute la Suisse. Les civilistes accomplissent un travail qui, pour des raisons financières, ne serait sinon pas réalisé. Le service civil apporte à la société une plus-value importante.

Le service civil renforce l'économie. Le service civil a des répercussions économiques positives. Il peut donner aux jeunes une porte d'entrée dans la vie professionnelle, une aide transitoire en



cas de chômage temporaire ou offrir une possibilité de réorientation professionnelle. En outre, le service civil participe dans certains domaines à créer la nouvelle génération professionnelle.

Pourquoi le service civil ne nuit pas

Le service civil renforce l'obligation générale de servir. Les personnes astreintes peuvent relativement facilement se faire réformer de l'armée par la voie bleue. Près de 40% des conscrits sont déjà déclarés inaptes à l'armée lors du recrutement et encore 15% le sont durant leur service militaire. Cela conduit à mettre en doute l'existence factuelle de l'obligation générale de servir et de l'égalité face aux obligations militaires. Les civilistes soutiennent le principe de l'obligation générale de servir, en accomplissant leur service sous la forme du service civil de remplacement. CIVIVA considère donc tout durcissement de l'accès et de l'exécution du service civil dans le but de sécuriser l'effectif de l'armée comme non approprié. De cette façon, davantage de personnes astreintes au service n'accompliront aucun service. Cela affaiblit l'égalité face aux obligations militaires et ne bénéficie ni au service civil ni à l'armée.

Le service civil ne menace pas l'armée. Pour le moment, le service civil ne représente aucun danger pour l'armée. Cela est confirmé par trois rapports du Conseil fédéral sur les répercussions de la solution dite de la *preuve par l'acte* (2010, 2012, 2014) et le rapport d'étude sur l'obligation de servir de juillet 2016. La concurrence ne se trouve pas entre l'armée et le service civil mais entre ceux qui accomplissent un service (quel qu'il soit) et ceux qui ne le font pas. 53% des conscrits n'accomplissent aucun service militaire ou quittent l'armée durant leur service. 41% accomplissent leur service jusqu'à la fin. Seuls 6% passent pour des raisons de conscience de l'armée au service civil pour y accomplir leur service (illustration 3 du rapport d'étude sur l'obligation de servir 2016).

Le service civil ne menace aucune place de travail. Pour le moment, *le service civil ne menace aucune place de travail.* L'organe d'exécution du service civil s'assure lors du processus de reconnaissance des établissements d'affectation que les places de civilistes soient neutres sur le marché du travail. La neutralité sur le marché du travail est entre autres assurée par le fait que les civilistes ne peuvent pas exécuter plus de 50% de travail qualifié et par le fait que seul un nombre limité de civilistes est admis par établissement d'affectation. De surcroît, la plupart des places de civilistes ne peuvent être occupées de manière durable et un civiliste coûte près de 1500 francs par mois. La seule concurrence pourrait résulter d'une augmentation des civilistes sur le second marché du travail, en particulier vis-à-vis des stages. Le problème peut être résolu en donnant la possibilité aux personnes non astreintes au service civil de réaliser volontairement un service civil ou un service social ou environnemental comparable.



Comment le service civil devrait il se présenter

Des conditions de service équitables malgré un conflit de conscience. Le service civil de remplacement nécessite un conflit de conscience personnel. Mais personne ne peut juger le conflit de conscience d'autrui. Il ne peut pas être prouvé et il ne sert donc à rien de réclamer qu'il le soit. Aucun désavantage ne doit résulter d'un conflit de conscience, ni un test de conscience, ni une preuve par l'acte. La commission des droits de l'Homme de l'ONU a recommandé en 2003 à la Russie de réduire la durée du service civil à celle du service militaire. Un facteur de près de deux fois la durée aurait un caractère punitif et violerait l'égalité de droit consacrée par l'article 26 du Pacte sur les droits civils et politiques. Par conséquent, en Suisse aussi, de tels désavantages doivent être éliminés et la durée du service civil harmonisée avec celle de l'armée. En réalité, les civilistes accomplissent même plus de 1,5 fois plus de service puisque, contrairement aux militaires, ils sont tenus d'accomplir chaque jour de service. L'argument selon lequel le service militaire serait plus astreignant ne peut pas être accepté. Les deux services poursuivent un but différent et doivent donc en conséquence se présenter différemment. Il est clair que le service civil est à sa manière au moins autant exigeant.

Le service civil dans le public. L'image du service civil doit être améliorée et le public doit être informé de ses résultats, de sa pertinence et de ses avantages. Il ne faut pas instituer une obligation de porter un uniforme dans le service civil de remplacement. Les établissements d'affectation doivent, sur une base volontaire, pouvoir se faire reconnaître comme tel par le public. De cette manière, la variété des possibilités d'affectation pourra être mise en avant. Il faut encourager les civilistes à s'identifier au service civil et entre eux.

Reconnaissance pour un engagement précieux en faveur de la société. L'engagement des civilistes doit être reconnu dans la société et l'économie. Une estime politique et sociétale renforcée en faveur du service civil est centrale pour le développement de celui-ci. Simultanément, les affectations du service civil doivent être officiellement acceptées dans la vie professionnelle. Il faut augmenter l'attrait pour le service civil et ne pas restreindre son accès ou sa flexibilité.

Informations sur les possibilités d'accomplissement du service. Il faut informer de manière complète et équilibrée sur le service civil tout comme sur les autres formes d'accomplissement de l'obligation de servir. Cela commence avec les informations données lors de la journée de présentation, lors de laquelle les personnes astreintes ont leur premier contact avec le système de l'obligation de servir et se termine par les conseils indépendants donnés par les organisations concernées (armée, protection civile, service civil). Cela permet de garantir que toute personne astreinte soit informée de ses droits. Ce déficit d'information est actuellement comblé par CIVIVA avec des entretiens de conseil personnalisés.



Conditions d'affectation flexibles. La société et le monde du travail se développent. Toujours plus de personnes astreintes travaillent à temps partiel. Les femmes et les hommes participent à la famille, à l'éducation des enfants et à la tenue du foyer. Les formations sont accomplies en parallèle à une activité professionnelle. Il est dans l'ère du temps que les possibilités d'accomplissement de l'obligation de servir s'adaptent à ces circonstances et que les conditions d'affectation deviennent plus flexibles. Le service civil a besoin d'un modèle à temps partiel.

Ouverture ou service (civil) alternatif. Compte tenu des répercussions positives du service civil sur les civilistes, les destinataires des prestations et la société dans son ensemble, il est enviable que le plus de jeunes gens possible accomplissent un service civil. Aujourd'hui, de larges parties de la population sont privées de cette possibilité (femmes, étrangers-ères, inaptes, ...). Cela représente un inconvénient pour les personnes qui souhaiteraient volontiers accomplir un service civil mais ne le peuvent pas. Le service civil comme possible porte d'entrée professionnelle leur est proscrite. Une solution envisageable serait de donner la possibilité aux personnes qui en étaient précédemment exclues d'être acceptées au service civil volontairement et sans détour ou d'accomplir un service civil comparable, qui soit ouvert à de larges parties de la population.

Au nom du comité

Samuel Steiner
Co-président
samuel.steiner@civiva.ch

Lisa Mazzone
Co-présidente
lisa.mazzone@civiva.ch

Nicola Goepfert
Secrétaire général
sekretariat@civiva.ch

Dans le cadre de la réunion de stratégie du 6 mai 2017, Berne.
Auteur : Nicola Goepfert, secrétaire général CIVIVA, 16 mai 2017

